

**ANTHROPOCÈNE une collection aux éditions du Seuil : Une journée pour fêter leurs 5 ans
vendredi 18 janvier 2019 de 15 h à 22 h à la librairie Ombres Blanches à Toulouse**

Le 18 janvier 2019, une série de rencontres à la librairie Ombres Blanches a réuni six participants autour des thèmes de l'anthropocène et de ses alternatives (capitalocène, chthulucène), des liens entre l'écologie et le capitalisme, entre l'écologie et le droit, la nature... Les enregistrements sont disponibles sur le site de la librairie :

https://www.ombres-blanches.fr/les-rencontres/plusieurs-rencontres-le-meme-jour/event///1/2019/4509_4510_4511_4512.html

http://podcasts.ombres-blanches.fr/?name=2019-03-21_ob_2019_01_18_chistrophe_bonneuil.mp3

http://podcasts.ombres-blanches.fr/?name=2019-03-21_ob_2019_01_18_vincent_devictor_et_valerie_cabanes.mp3

http://podcasts.ombres-blanches.fr/?name=2019-03-21_ob_2019_01_18_genevieve_azam_et_maxime_combes.mp3

Geneviève Azam est économiste à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, spécialiste des échanges non-marchands et du développement durable. Militante écologiste et altermondialiste, elle a participé à la fondation du comité local Attac à Toulouse. **Maxime Combes** a aussi une formation d'économiste et est engagé dans le mouvement Attac. Il tient un blog sur Mediapart et participe au site d'information bastamag.net. Du côté de l'histoire, **Christophe Bonneuil**, spécialiste d'histoire environnementale et d'histoire et de sociologie des sciences, était présent. **Valérie Cabanes**, juriste spécialiste du droit humanitaire et écologiste, est venue souligner les liens entre l'écologie et le droit. Après avoir travaillé avec des populations menacées par des projets de barrages au Québec et en Amazonie, elle a co-fondé en 2015 l'Affaire du Siècle avec Marie Toussaint. Ces multiples approches en sciences sociales ont été complétées par **Vincent Devictor**, chercheur CNRS à l'Institut des Sciences de l'évolution (Montpellier), qui travaille sur l'écologie et les dynamismes de la biodiversité face au changement climatique. Finalement, **Pablo Servigne** a une formation en agronomie, mais il a quitté le milieu universitaire pour faire de l'éducation populaire et devenir, d'après ses mots, "chercheur in-terre-dépendant".

Ces multiples chercheurs et militants, avec chacun leurs approches spécifiques, ont abordé de multiples sujets, notamment (1) la question de la définition de l'anthropocène, d'une possible qualification de "capitalocène" et des liens entre capitalisme et écologie, (2) les différentes manières de concevoir la nature, et de que cela implique pour les sciences sociales, (3) les liens entre l'écologie et le droit et des recours juridiques possibles pour protéger la nature, et finalement (4) des divers moyens d'action existant aujourd'hui, des mesures démographiques aux changements intérieurs de chacun, en passant par les connexions possibles avec les gilets jaunes.

1) Peut-on parler de capitalocène ? Des liens entre écologie et capitalisme

Le débat commence sur le thème de l'anthropocène et sur les questionnements que soulève cette dénomination pour notre époque. L'anthropocène est une nouvelle ère géologique, qui suit l'holocène, dans laquelle l'homme est devenu la principale force géologique (pour une description plus détaillée des particularités de l'anthropocène, voir la conférence de Christophe Bonneuil lors de la séance 1 du Sémécol. Il reprend ici le même raisonnement et les mêmes données). Geneviève Azam considère que le terme d'anthropocène est pertinent car les humains sont aujourd'hui unis dans une communauté d'expériences, face aux événements climatiques extrêmes (incendies, inondations, etc.) mais aussi face aux questionnements sur les possibilités de pérennité de l'espèce humaine. En cela, toute l'humanité serait concernée. L'entrée dans l'anthropocène a donc des conséquences géologiques, météorologiques, mais aussi, selon Christophe Bonneuil, idéologiques. En effet, la conscience de l'entrée dans l'anthropocène remet en cause les promesses de la modernité telle qu'elle s'est construite au XIXe et XXe siècle comme projet d'édifier une société détachée des déterminismes naturels. Cela amène aussi à reconsidérer la conception moderne de la liberté comme arrachement à ces mêmes déterminismes.

L'anthropocène rend évidente l'inertie de nos choix : nos décisions d'aujourd'hui influenceront directement nos conditions de vie futures et réduiront la marge de manœuvre pour les générations à venir. Cette fin du mythe de la modernité doit nous faire redécouvrir nos liens aux non-humains, comme le souligne Pablo Servigne, et aux processus bio-géo-chimiques de la terre. Il est donc pertinent de parler d'anthropocène pour souligner à la fois cette communauté d'expériences et cette rupture avec le mythe de la modernité.

Pourtant, le terme d'anthropocène est discuté, et parfois remplacé par celui de « capitalocène ». Ce dernier souligne la responsabilité du système capitaliste (plutôt que de l'humanité dans son ensemble) dans le passage vers cette nouvelle ère géologique. Un troisième terme est évoqué, mais pas discuté, celui de « chthulucène » qui a l'avantage de ne pas mettre en avant la particularité de l'humain comme s'il n'était pas lié à la nature¹. Bien que préférant le terme d'anthropocène, Geneviève Azam reconnaît qu'il faut introduire de la conflictualité dans ce "nous" de l'anthropocène, qui inclut toute l'humanité. Reprenant les arguments de l'écoféministe Vandana Shiva qui parle d'« apartheid entre la terre et les oligarchies » (*Crimes climatiques Stop !*), elle souligne que 60% des émissions de gaz à effet de serre sont le fait de seulement 90 multinationales. En France, l'impact des 10% les plus riches en termes d'émissions de gaz à effet de serre est trois fois plus important que celui des 10% les plus pauvres. Pointer des responsabilités, et non des responsables, permettrait de s'approprier ce concept abstrait d'anthropocène en le rendant plus concret. Valérie Cabanes souligne ce point en montrant que ce n'est pas l'humanité toute entière qui est responsable mais bien certains types d'industries qui touchent certaines populations vulnérables (par exemple les projets de barrage qui détruisent des habitats humains et "autres qu'humains"³).

Il faut aussi souligner la dimension géographique : le réchauffement climatique ne touche pas toute la planète de manière uniforme. Christophe Bonneuil estime qu'il n'est pas pertinent de considérer l'humanité dans son ensemble dans la mesure où le changement climatique a des conséquences géopolitiques différenciées : 30% des réserves de gaz naturels et 13% des réserves de pétrole sont en Arctique et vont devenir exploitables par la Russie, des voies de navigation plus rapides entre la Chine et l'Atlantique vont être ouvertes "grâce" à la fonte de l'Arctique. Geneviève Azam rappelle aussi la dette écologique que les pays du Nord ont envers les pays du Sud (en plus de la dette financière héritée du colonialisme) (voir la conférence de Christophe Bonneuil lors de la séance 1 du Sémécol). Bien que même les Etats riches soient touchés par les événements climatiques extrêmes (comme la Californie ou la Suède avec les incendies), ce sont les personnes les plus pauvres qui sont les plus vulnérables, alors qu'elles vivent dans des régions déjà fragilisées. Ce sont les premiers à devenir réfugiés climatiques, que ce soit à l'intérieur de leurs frontières ou au-delà (phénomène qui va gravement s'accroître, comme le montre, d'après Geneviève Azam, un rapport spécial du Pentagone sur ces questions).

Malgré ces arguments et la reconnaissance d'une responsabilité du modèle capitaliste dans le changement climatique, dans la mesure où celui-ci a comme objectif l'accumulation du capital et comme principe la croissance, Geneviève Azam estime que c'est réducteur de parler de capitalocène. En effet, c'est la société industrielle et le rapport utilitariste que l'homme a face à la nature qui sont principalement responsables. Or, la société industrielle et cet utilitarisme ne sont pas propres au capitalisme : ils existaient aussi dans les expériences socialistes et productivistes (voir la conférence de François Jarrige lors de la séance 3 du Sémécol). Plutôt que de sortir du capitalisme, l'objectif devrait être plus simple, à notre portée : arrêter de fabriquer.

¹ Du nom d'une araignée *Pimoides cthulhu* dans une nouvelle de Lovecraft *L'appel de Cthulhu*. Le nom Cthulhu vient lui-même du grec ancien *khtonios* signifiant les forces de la terre. Ce terme a été inventé par Donna Haraway, *Staying with the Trouble. Making Kin in the Chthulucene* (2016) <https://www.nonfiction.fr/article-9893-la-vie-dans-les-ruines.htm>

² "Nous faisons face à un nouvel apartheid, entre la Terre et les oligarchies" dans *Crime climatique Stop ! L'appel de la société civile*, (2015).

³ Ce terme sert à désigner tout ce qui n'est pas humain sans postuler une supériorité de l'être humain sur le reste des espèces.

Au-delà des questions théoriques portant sur la désignation de notre ère comme anthropocène ou capitalocène, le lien entre écologie et capitalisme est discuté. Maxime Combes refuse de partir de ces grands concepts abstraits mais, reprenant les méthodes de l'éducation populaire, il essaye plutôt de penser le lien entre capitalisme et écologie à partir de faits concrets. Depuis le sommet de Rio en 1992, alors que les connaissances sur le réchauffement climatique étaient déjà importantes, aucun pays n'a jamais proposé de réguler, de réduire, de contraindre ou d'interdire l'exploitation des énergies fossiles alors qu'elles provoquent 80% des émissions de gaz à effet de serre. Comment expliquer ce qui pourrait apparaître comme une dissonance cognitive ?

Maxime Combes propose trois éléments pour expliquer pourquoi il existe une telle dichotomie aujourd'hui entre les discours sur le réchauffement climatique et la réalité des mesures prises. Tout d'abord, un arrêt ou une réduction nette de l'exploitation des hydrocarbures, pourtant nécessaire si l'on veut limiter le réchauffement climatique, est rendu impossible par le risque d'un effondrement du système financier. Cette exploitation étant cotée en bourse, l'annonce d'une diminution ou d'un arrêt de l'exploitation des hydrocarbures déclencherait immédiatement une crise boursière. Pour pouvoir contrôler l'extraction des énergies fossiles, il faudrait donc commencer par définancieriser le secteur de l'énergie. Ensuite, il remarque que les émissions de gaz à effet de serre liées au commerce international et à l'aviation civile ne sont pas prises en compte par les COP (« Conférences des Parties », comme la COP 21 à Paris en 2015) car elles ne sont imputables à aucun pays en particulier. Pourtant, elles représentent autant d'émissions que celles de l'Allemagne et de la Corée du Sud, et sont en croissance exponentielle. La dichotomie entre un commerce international qu'on ne veut pas contraindre et le réchauffement climatique devient de plus en plus compliquée à tenir. Régler ces questions de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre permettrait de poser les bonnes questions et de proposer des mesures adaptées. Enfin, la même contradiction existe pour la croissance économique (d'après des études empiriques, un point d'augmentation du PIB entraîne 0.7 point d'augmentation des gaz à effet de serre⁴). Il s'agit donc d'amener dans le débat public ce qui est aujourd'hui de l'ordre du non-négociable, sans pour autant partir de concepts abstraits. Plutôt qu'être anti-capitaliste avant d'être écologiste, Maxime Combes estime que, à partir de la question climatique, on peut (et doit ?) éroder le capitalisme.

2) Repenser la notion de nature

Face à la perte de biodiversité et à l'emprise grandissante de l'homme sur la nature, au point qu'il soit devenu une force géologique, il est nécessaire de repenser la notion de nature, et la dichotomie entre l'homme et la nature. Pour Vincent Devictor, la nature est doublement en crise : dans sa matérialité et en tant que notion. Dans sa matérialité, on a bien sûr un effondrement des populations et de la biodiversité, une disparition des sons (par les oiseaux, les insectes, etc.), une forte pollution lumineuse par les installations humaines, etc. La nature comme notion disparaît aussi progressivement, remplacée par celle de biodiversité.

En faisant la généalogie de ces deux crises, Devictor distingue trois étapes. Tout d'abord, dans les années 1970-1980, la perte de biodiversité se perçoit, mais se calcule mal. On s'intéresse au taux d'extinction des espèces sans faire attention à la diminution du nombre d'individus constituant ces espèces. La biodiversité comme concept se développe, mais elle est d'abord un programme éthique et politique plutôt que scientifique. Ensuite, depuis 30 ans, l'écologie scientifique se développe autour de trois chantiers fondamentaux : la conception d'un espace-temps écologique (et donc non-spécifique à l'espèce humaine), endogène aux espèces et pensé à partir de leur point de

⁴ Maxime Combes n'a pas cité ses sources dans la conférence, mais des données concordantes sont publiées dans Edgar G. Hertwich and Glen P. Peters, Carbon Footprint of Nations : A Global, Trade-Linked Analysis, *Environmental Science and Technology* (2009). <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/es803496a>

vue, plutôt qu'à partir de l'expérience humaine ; les limites et limitations présentes dans la nature ; les notions d'émergence et de complexité : quand deux espèces se rencontrent, leurs interactions entraînent des "surprises écologiques". Malgré l'ampleur des questions ouvertes par ces trois chantiers, ils ont, dans un troisième temps, partiellement été abandonnés en faveur d'une approche qui cherche à maîtriser et à contrôler la nature plutôt qu'à la comprendre de l'intérieur : c'est l'approche de l'écologie techno-scientifique. Cette forme d'écologie s'est accompagnée de promesses, comme la "compensation écologique" selon laquelle réparer ailleurs ce qu'on a détruit quelque part suffit à avoir une action neutre sur la nature. Cette notion est importante car elle a permis à certains projets industriels destructeurs de se légitimer⁵.

Cette vision techno-scientifique et utilitariste d'une nature qu'on peut exploiter et contrôler a du mal à accepter l'existence d'une nature sauvage, ainsi que l'altérité et les surprises d'une nature qui nous déborde. Pour s'accommoder de la nature sauvage, la vision conservationniste cherche à protéger des espaces qui ne subiraient aucunement les conséquences de l'action humaine. Cependant, pour Valérie Cabanes, cette vision pose problème car elle mène à des violations de droits humains : on déplace des populations humaines hors de leur lieu de vie afin de protéger celui-ci de leur influence. Au contraire, il faudrait réapprendre à coexister avec d'autres espèces dans un écosystème, à devenir nous-mêmes plus « sauvages ».

La vision conservationniste s'appuie sur une division entre la nature et l'homme, comme si ce dernier était extérieur à son "environnement". Pourtant, pour Christophe Bonneuil, l'anthropocène amène à la réfutation de ce « grand partage » entre l'homme et la terre (référence à *Par-delà nature et culture*, de l'anthropologue Philippe Descola) puisque cette époque fait redécouvrir à l'homme son interdépendance avec la nature. En faisant une histoire de cette division entre l'homme et la nature, Christophe Bonneuil distingue trois moments : alors que l'Ancien Testament donnait une vision de commensurabilité entre le temps de la terre et celui des humains (les deux ayant été créés au même moment), le XIXe siècle découvre que la terre est beaucoup plus vieille que les hommes. Se développe alors la vision d'une temporalité de la terre quasi-statique (sauf si les humains la mobilisent) alors que l'humanité aurait une histoire dynamique. Avec l'anthropocène, on entre dans un troisième moment où on se rend compte que le temps humain est directement lié à celui de la terre et qu'il ne faut donc pas essayer de s'affranchir de celui-ci.

Cette nouvelle conscience du rapport entre l'homme et la nature doit nous amener à repenser les pratiques et les méthodes des sciences sociales qui se sont construites sur un partage durkheimien entre les faits sociaux et les faits naturels, comme le souligne Bonneuil (voir aussi son autre conférence, Sémécol 1). À l'époque de l'anthropocène, les sciences sociales doivent se reconstruire pour intégrer des causalités autres que sociales tout en gardant les questionnements propres aux sciences humaines (questions du pouvoir, des asymétries, des inégalités...). En s'inscrivant dans l'éco-marxisme, Timothy Mitchell a ainsi analysé les rapports de force, proprement humains, en lien avec le type d'énergie utilisée : alors que le charbon donnait du pouvoir aux mineurs et aux cheminots, le pétrole, qui requiert moins de main d'œuvre, renverse ce rapport de force. De même, les inégalités peuvent aussi se penser sous l'angle des échanges écologiques inégaux entre différents territoires et populations (voir séminaire Sémécol de Bonneuil). Il faut donc repenser le capitalisme comme un nouvel agencement de la planète, une certaine forme d'écologie planétaire. Par exemple, lorsque, après la conquête de l'Amérique, les échanges entre les deux continents se sont développés, les Européens colonisateurs ont fait entrer en interactions deux écosystèmes, avec des échanges de microbes, de virus, de plantes... Cela a aussi eu une influence sur l'atmosphère avec la mort de 50 millions d'Amérindiens et le retour à l'état de friches ou de forêts des terrains auparavant utilisés pour les nourrir.

⁵ <https://reporterre.net/La-compensation-ecologique-ou-comment-ecoblanchir-les-projets-betonneurs>

L'anthropocène doit nous amener à repenser une nature en crise, ainsi que nos rapports avec elle, entre conservation d'une nature sauvage et "ensauvagement" de nos pratiques. Cette réflexion vaut aussi pour les sciences sociales qui, d'après Bonneuil, ne devraient plus désormais hésiter à intégrer les faits naturels à l'explication des faits sociaux.

3) L'écologie par le droit

Si les mesures écologiques nécessaires ne sont aujourd'hui pas adoptées par les gouvernements ou les instances internationales, Valérie Cabanes soutient que la justice et la formulation de lois qui feront jurisprudence peuvent être une possibilité d'action pour les citoyens. Pour aller dans ce sens, elle a porté la notion d'écocide, dont la définition fait encore débat. Le terme d'écocide a été pensé dès 1948 et la convention sur le génocide, mais il n'a pris de l'ampleur qu'avec la guerre du Vietnam et le premier sommet de la terre à Stockholm en 1972 où est dénoncée l'utilisation d'armes détruisant l'environnement pour plusieurs générations (comme le fameux "agent orange"). Des propositions de définitions ont émergé par la suite dans les années 1980 et 1990. Dans la mesure où détruire la nature met directement en péril l'habitabilité de certains lieux sur terre pour tous les humains et "autres qu'humains" ainsi que les droits juridiques des humains qui reposent nécessairement sur une pérennité de la vie, le principe d'écocide pourrait agir en prévention contre ces destructions de la nature. Pour Valérie Cabanes, il ne s'agit donc pas simplement d'une question institutionnelle mais surtout d'une question civilisationnelle.

Si l'on veut appliquer la notion d'écocide, il va falloir utiliser les outils scientifiques actuels pour créer des normes juridiques, et chiffrer les limites planétaires. Geneviève Azam souligne aussi l'importance d'une approche pluri-disciplinaire autour du terme d'anthropocène : à la dimension scientifique, il faut rajouter les dimensions éthique et philosophique pour repenser notre rapport aux autres et à la nature (l'archevêque du Cap a par exemple écrit qu'il fallait éviter que le réchauffement climatique crée de nouvelles formes d'apartheid), politique pour intégrer le rôle des Etats, et finalement la dimension sensible car l'anthropocène est aujourd'hui devenu quelque chose qui se ressent "à l'œil nu". Pablo Servigne développe surtout cette dernière dimension en s'intéressant à la manière dont on prend conscience de ce vécu, et comment on arrive à réellement l'intégrer pour vivre avec la possibilité d'un effondrement futur. Ce sont toutes ces dimensions que la loi doit prendre en compte pour établir une jurisprudence.

Actuellement, dans le droit, rien ne permet de s'opposer à des projets industriels qui détruiraient un habitat. Le droit actuel reflète une vision anthropocentrique du monde qui distingue l'homme de son "environnement". Cette idée de nature comme environnement s'oppose à l'étymologie du mot "écologie" (Hegel, 1866), rappelée par Devictor, venant de "oikos" (le domaine ou la maison en grec ancien) qui souligne la complexité et l'unité des habitants et de leur "mode d'habiter", incompatibles avec le morcellement de la nature dans le domaine juridique (traitement séparé des questions du nucléaire, des pesticides...). Pourtant, Valérie Cabanes affirme que, en détruisant la terre, on menace des droits fondamentaux, des humains comme des "autres qu'humains". Geneviève Azam explique cette absence de réglementation en reprenant les analyses de Foucault ainsi que de Grégoire Chamayou dans *La société ingouvernable* (2018) : le système néolibéral met en place de nouvelles formes de gouvernementalité où les individus sont considérés comme auto-entrepreneurs d'eux-mêmes et responsables de leurs actes. Les réglementations qui sont vues comme des facteurs de déresponsabilisation des individus sont remplacées par une attention aux petits gestes individuels dont chacun est responsable. Le manque de réglementations permettant de protéger la nature s'expliquerait donc par une volonté d'individualiser les responsabilités.

Cependant, il existe quelques cas de jurisprudence où la loi a été saisie par un groupe de personnes pour prendre en compte le droit de la nature : en avril 2018, la Cour Suprême colombienne a été saisie par 25 jeunes pour arrêter le déboisement de l'Amazonie colombienne en montrant que cela menaçait leur droit à la vie. Les juges colombiens ont alors reconnu le droit à un environnement sain, le droit des jeunes en tant que génération future et le droit à l'existence de l'Amazonie (avec des mesures conservatoires anticipant ainsi une approche se limitant à une démarche de réparation une fois que la destruction a eu lieu). De même, dans les constitutions algérienne et bolivienne, le droit de la nature est déjà reconnu. Dans de nombreux pays, de l'Inde à l'Australie, des actions de ce type sont en cours et certaines ont déjà abouti. Cette approche juridique nationale a cependant des limites puisque la souveraineté d'un pays reste au-dessus des accords internationaux. Ceux-ci ne peuvent donc pas contraindre un pays à stopper des projets destructeurs (comme on le voit aujourd'hui avec la déforestation de l'Amazonie au Brésil).

Face à la reconnaissance juridique de certains fleuves, rivières ou forêts, Geneviève Azam se demande si on n'est pas en train de reproduire la parcellisation juridique de la nature qui a été critiquée plus tôt et si on n'est pas en train d'augmenter l'emprise de l'homme sur la nature, même si cette emprise est juridique et non pas directement physique. En reconnaissant le droit à l'existence d'objets particuliers, cela empêcherait de penser la nature comme un tout sauvage qui nous échapperait.

4) Quelles actions sont possibles ?

Face au constat de réchauffement climatique et de perte de la biodiversité, le recours juridique n'est pas la seule action qui a été discutée durant cette table ronde. À une question du public portant sur les potentielles solutions démographiques visant à limiter les taux de natalité dans les pays du Sud à fort taux de croissance démographique, Geneviève Azam répond qu'il faut d'abord réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact des personnes déjà présentes sur terre. Si on veut quand même limiter la croissance de la population mondiale, il faudrait d'abord le faire là où les densités humaines sont les plus fortes, c'est-à-dire dans les pays riches et industriels, et dans les villes des pays du Sud. Or, quand on pense excès de population, on pense toujours aux "autres", mais c'est nos sociétés qui sont les plus densément peuplées et qui ont encore des politiques natalistes (aides sociales...). Maxime Combes s'accorde sur les limites des politiques démographiques et souligne que, même si elles sont mises en place de manière efficace, il faudra trente ans pour en voir les effets. Pour Maxime Combes, une politique de transition démographique efficace, rapide et écologique ? Eradiquer les 1,4 milliards les plus riches sur la planète !

La question plus locale et circonstancielle des gilets jaunes et d'une convergence possible avec le mouvement écologiste est posée. Geneviève Azam reprend l'analyse du sociologue Bruno Latour pour souligner que l'originalité des gilets jaunes est d'occuper des "non-lieux" qui n'étaient pas habités avant (comme les ronds-points), et non des entreprises ou des bourses du travail. Elle rappelle que l'émergence du mouvement gilets jaunes est directement liée à la question des transports et de l'urbanisation. Alors que la voiture était assimilée à la liberté dans les années 1950-60, elle est aujourd'hui devenue une contrainte. De même, alors que la croissance était associée à une augmentation du confort, et que la Banque Mondiale considérait que plus un pays consommait d'énergie, plus il était développé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pour essayer de mieux cerner le mouvement des gilets jaunes, Christophe Bonneuil dresse un parallèle historique entre les gilets jaunes et les révoltes d'Ancien Régime : l'« économie morale des subsistances » de l'Ancien Régime, c'est-à-dire les révoltes dues au fait de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins alors que d'autres ont des privilèges, est réactualisée.

Tout en rappelant que Attac a appelé à soutenir les mouvements des gilets jaunes, Maxime Combes pense qu'il n'est pas utile de parler de convergence des luttes, mais qu'il faut plutôt voir ce que le mouvement des gilets jaunes nous apprend sur les façons de produire du politique. En remettant la question des inégalités au cœur des luttes pour le climat, on peut proposer des mesures et des actions qui réunissent écologistes et gilets jaunes. Par exemple, en s'attaquant à la fiscalité écologique touchant les grands industriels, on pourrait créer des ponts avec les gilets jaunes et faire cause commune. Il rappelle que Total paye trois à six fois moins d'impôts que les ménages français et ne paye que pour 20% de ses émissions de gaz à effet de serre. Dénoncer ces pratiques et essayer d'y remédier pourraient permettre aux écologistes de lutter avec les gilets jaunes. Pour expliquer que les multinationales échappent ainsi à la justice, Valérie Cabanes montre que le droit international s'est construit après la Seconde Guerre mondiale pour maintenir la paix entre les Etats. Les multinationales n'ont donc pas été pensées comme des vrais sujets de droit international public. Le meilleur moyen de lutter avec les gilets jaunes serait donc d'aborder ces questions qui touchent l'écologie comme les inégalités, sans nécessairement chercher une convergence.

Malgré ces possibilités d'action envisagées, des verrouillages socio-techniques et psychologiques rendent difficiles la mise en place de mesures écologiques et le passage à l'action, et peuvent même bloquer la faculté à penser le changement. Pour Pablo Servigne et les collapsologues, un moyen de débloquent ces verrouillages psychologiques est de penser la possibilité d'un effondrement afin de s'y préparer. Or, le mot "effondrement" lui-même peut constituer un blocage en empêchant de penser et en bouchant l'horizon : par exemple, un politicien ne peut pas le prononcer par risque d'affoler les marchés financiers. Néanmoins, des déverrouillages rapides peuvent avoir lieu lors de ruptures importantes. Par exemple, dans les années 1990, l'effondrement du bloc soviétique a entraîné un effondrement de l'économie cubaine qui est entrée dans une transition forcée vers l'agriculture biologique et locale. L'agro-écologie urbaine a explosé à la Havane car on en avait besoin de manière vitale. La taille du système peut aussi constituer un verrou en soi lorsque les systèmes deviennent trop gros et complexes et finalement contre-productifs ("too big to fail", comme les banques internationales pendant la crise de 2007-2008). Pour éviter cela, il faudrait décentraliser en décomplexifiant. Pablo Servigne, qui a travaillé sur l'entraide chez les fourmis, souligne l'importance de la taille des groupes dans la solidarité intra- et inter-groupes. Si ces verrouillages socio-techniques peuvent être difficiles à débloquent, Servigne soutient qu'il faut commencer par les verrouillages psychologiques en se tournant, au-delà de la science, vers l'éthique, la psychologie, etc. afin d'apprendre à vivre avec cette idée qu'il n'y aura peut-être pas de génération future.

À côté de la question de l'action collective, Pablo Servigne développe ainsi une dimension psychologique et intérieure de l'action (voir *Une autre fin du monde est possible*). Pour autant, cette "voie intérieure" n'est pas individuelle mais bien imbriquée dans le collectif, les deux étant inséparables. Il s'inspire en cela de l'éco-psychologie développée par Joanna Macy, pour qui il faut recréer du lien avec les autres, aussi bien humains que "autres qu'humains", pour refaire du sens et ne pas s'effondrer. C'est ce que Pablo Servigne désigne comme le « féminin sacré » (le féminin serait lié à l'intériorisation et le fait de prendre soin alors que le masculin serait lié à l'action. Cependant, il s'oppose au discours patriarcal en affirmant que nous avons tous une part de féminin et de masculin en nous.)

Pour Joanna Macy, dont Pablo Servigne reprend le discours, il y a donc trois voies dans l'action, qui doivent être cultivées en même temps : empêcher la destruction du vivant (ce qui peut être fait par le droit comme l'a montré Valérie Cabanes) ; créer et expérimenter des alternatives afin de cultiver le dissensus et nos capacités d'adaptation (et donc trouver des voies de luttes avec les gilets jaunes, sans forcément tendre vers la convergence) ; développer la spiritualité et la voie intérieure (comme l'encourage Pablo Servigne et les collapsologues avec la pensée d'un effondrement possible).